

**Nombre de membres****Séance du jeudi 24 juin 2021****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de Sébastien

**Présents :** 10

CHARRUYER

**Votants:** 10**Sont présents:** Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Didier DEMBLANS, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO**Représentés:****Excuses:** Magali PEZOUS, Pascal NÉEL**Absents:** Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Céline ASTRIE**Secrétaire de séance:** Didier VALAX

Lecture est faite du précédent compte-rendu qui est approuvé. Nomination d'un secrétaire de séance.

**Objet: Demandes de subvention associations - 2021 31**

Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes de subventions reçues d'association, dont la demande de l'association parisotaine des ZYVETTES (culture).

Monsieur le Maire précise que ces demandes ont été présentées au préalable en commission d'action sociale.

Types	associations	2020	2021
Associations extra-municipales à vocation sociales	AADPR	200€	200€
Association extra-municipales à vocation culturelle	Les Zyvettes		150€
	Les Anciens combattants		50€

Monsieur le Maire propose également d'élargir la prise en charge de 30€ pour toute installation de dispositif de téléassistance aux personnes âgées sur présentation de la facture. Il est rappelé qu'à ce jour cette prise en charge est limitée à PRESENCE VERTE pour laquelle une convention a été signée (délibération mars 2021).

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE les subventions aux associations telles que proposées,
- APPROUVE l'élargissement de la participation communale à tout dispositif de téléassistance aux personnes âgées et dans la limite de 30€ par dispositif et sur présentation de la facture nominative.

## **Objet: Plan Local d'Urbanisme - demande de révision allégée n°1- 2021 33**

*Vu le Plan Local d'urbanisme de la commune de Parisot en date du 26/06/2012 qui a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 29/05/2017, d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 17/12/2018, Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant sur les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 – compétences en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,*

*Vu le règlement d'intervention communautaire en matière d'urbanisme approuvé par le conseil de la communauté d'agglomération du 3 juillet 2017,*

*Considérant l'engagement de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Parisot,*

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme. Une administrée sollicite en effet la modification du zonage d'une parcelle pour permettre la réalisation de 2 hébergements responsables et insolites en limite de forêt en créant un Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL).

Monsieur le Maire précise que cette demande a été étudiée en commission d'aménagement qui a donné un avis favorable au projet.

La commission a relevé l'intérêt du projet :

- projet économique et touristique (il ne s'agit pas d'approuver la création de nouveaux logements),
- permet la mise en valeur de la Commune (hébergements intégrés dans leur environnement, constructions responsables),
- projet limité.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la création d'un STECAL sur la parcelle ZP 78,
- SOLLICITE la révision allégée n°1 du PLU auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

### **Questions diverses :**

#### **1/ Point NOVA GED**

Monsieur le Premier adjoint présente au Conseil le logiciel d'archivage et de partage de données en interne.

#### **2/ Projet médiathèque :**

Monsieur le Maire et Mme Céline ASTRIÉ présentent au Conseil le projet d'ateliers "radio" à mener à la médiathèque de Parisot du 24 au 28 août.

Un financement sera sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles par l'association. Une demande de subvention sera également déposée auprès de la Commune, et le cas échéant de la CA Gaillac-Graulhet.

#### **3/ Information étape modification simplifiée PLU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la modification simplifiée n°2 (approbation définitive au prochain conseil communautaire du 24/06/2021, publication).

#### 4/ Convention prestation assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération avait été approuvée en septembre 2020 portant sur la délégation de la CA Gaillac-Graulhet à la commune de Parisot quant à la mise en œuvre de la compétence assainissement collectif. Cette délibération avait dû être retirée en décembre 2020, le projet de convention devant être rectifié.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention qui est approuvé.

#### 5/ Elections :

Monsieur le Maire fait un point sur le planning de l'organisation du 2<sup>ème</sup> tour du 27 juin 2021.

Le Conseil est informé que le Dossier d'Information au Public concernant le projet FREE à la Mondine a été mis en ligne sur le site communal.